49e ANNÉE. — N° 17.017

DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX

AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.

LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et limitrophes	8 50	16 f.	30 f.
France et Colonies...	9 »	17 f.	32 f.
Etranger.....	10	20 f.	40 f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE

Le numéro 10 c.

LUNDI 3 FÉVRIER 1919

SAINT BLAISE

SOLEIL : lever 7h22; coucher 5h11
LUNE : P. Q. le 7; pleine le 14

Devant les impôts

Il n'est pas de Français qui n'ait consenti avec joie et ne soit prêt à consentir tous les sacrifices matériels jugés nécessaires à la défense nationale sous toutes ses formes. Le contribuable demande simplement à être traité avec quelque souci de l'équité, sinon de l'égalité, terme trop solennel et trop vague pour répondre à la vraie notion de justice.

On a lu et approuvé de plein cœur les instructions récentes adressées par le ministre des finances aux trésoriers généraux au sujet des impôts dus par les démobilisés. Les comptables du Trésor sont invités à user envers ceux « qui pourraient être poursuivis » des plus grands ménagements, à leur accorder « tous délais et échelonnements nécessaires ». C'est le moins qu'on puisse faire pour nos poilus, et tout d'une voix on félicitera le ministre de les soustraire « dès leur retour dans leurs foyers aux rigueurs du fisc ».

Il y a une catégorie de contribuables qui n'a pas lu sans mélancolie cette circulaire, nous voulons parler des petits propriétaires et même des moyens, qui n'ayant pas touché de loyers sont devenus tout petits.

Ils ont toujours mis les mobilisés sans ressources hors de cause, dans le passé, comme pour l'avenir. Mais la loi sur les loyers n'ayant pas répondu aux espoirs des sinistrés du moratorium, la question des impôts à leur sujet se fait de jour en jour plus douloureuse.

La loi sur les loyers a codifié la question; elle ne l'a pas résolue. La procédure d'exonération est lente, et les dégrèvements promis se font attendre. Les petits propriétaires réduits à la gêne — ils sont nombreux, hélas ! — voient cependant arriver les sommations avec frais et les invitations à fixer des dates précises de versement au fisc, alors qu'ils ne touchent rien et que le coût de la vie a augmenté d'un tiers ! L'ironie est cruelle.

Ces petits propriétaires dont le logement a été réquisitionné par l'Etat sans indemnité — et le logement est la seule marchandise dans ce cas — se considèrent comme des fournisseurs de la guerre qu'on aurait oublié de payer. L'Etat leur demande de verser un impôt sur les sommes qu'il les a empêchés de toucher ? Et il les menace, il les presse ?... Pourquoi donc une seule classe de Français serait-elle soumise à un régime d'arbitraire ?

La circulaire de M. Klotz sur les impôts des démobilisés fait prévoir en leur faveur le dépôt de projets assurant « d'assez larges exonérations ». Ces excellents projets doivent avoir pour corollaire une loi d'exonération des propriétaires ayant perdu pendant la guerre leurs revenus, qui représentent les fruits de leur travail, des placements de capital, leurs « raisons de vivre », enfin, alors que les rentiers petits ou gros touchaient en entier leurs coupons. Démobilisés et petits proprios, au point de vue de cette maladie que Panurge appelait « faulte de monnoye », sont au même point.

Un de nos plus graves confrères parisiens disait l'autre jour : « La perte des loyers est un dommage de guerre. A l'Allemagne de payer ! Autrement, les propriétaires ne toucheront pas leur dû : et il est inadmissible que l'Etat, violant toutes les lois relatives à la propriété, balançant même la déclaration dite des droits de l'homme, supprime une dette et consacre un tel préjudice. » C'est à l'Etat à chercher des récupérations s'il veut que le fisc puisse réclamer justement les impôts. Ou il n'y a rien, il perdrait ses droits, comme le diable. Nous ne doutons pas qu'il se rencontre un ministre ou un simple parlementaire pour oser regarder la question en face et proposer une solution.

P. B.

L'ARMISTICE

Les biens des alliés séquestrés en Allemagne

Paris, 2 février. — Le gouvernement allemand s'était engagé le 13 décembre à fournir à la commission d'armistice de l'Entente les explications les plus complètes sur la manière dont il comptait opérer la restitution des biens appartenant aux ressortissants de l'Entente et qui avaient été placés sous séquestre. Le gouvernement allemand n'ayant pas tenu son engagement, la commission interalliée de Spa, présidée par le général Nudant, a décidé récemment d'envoyer en Allemagne une délégation pour s'occuper de cette importante question. Mais, hier, M. de Brockdorff-Rantzau, le ministre des affaires étrangères allemand, par l'intermédiaire de son représentant à Spa, a fait aviser la commission qu'il refuserait aux enquêteurs alliés le visa de leurs passeports, et, par T. S. F., le gouvernement allemand fait savoir sa décision de maintenir ce point de vue tant que les Français placeront sous séquestre des fortunes et biens privés appartenant à des Allemands domiciliés dans les pays alsaciens et lorrains.

Les relations postales avec l'ennemi sont toujours suspendues

Paris, 2 février. — Des personnes se sont crues autorisées de la présence des troupes alliées dans les territoires occupés pour expédier des correspondances à des sujets de nationalité ennemie. Ces correspondances sont retournées à leurs expéditeurs ou ont été versées en rebut à la poste militaire n'ayant pas qualité pour les faire parvenir et la suspension des relations postales avec l'ennemi n'étant pas levée.

LA QUESTION DE BRIEY

Déclaration de M. Weiss, ex-directeur des mines

Paris, 2 février. — Au cours de la séance de la Chambre de vendredi dernier à propos du bassin de Briey, M. Weiss, ingénieur en chef des mines, directeur des mines au ministère des travaux publics au début de la guerre, a été mis en cause. Interviewé, il a déclaré :

« Quand il s'est agi de ce repli de 10 kilomètres au sujet duquel M. Viviani vient de s'expliquer publiquement, un service ministériel particulier n'avait pas à intervenir. M. Albert Thomas, ministre, m'a demandé plus tard une étude sur la question; je la lui ai donnée. Elle a été transmise au grand quartier général. Je crois pouvoir assurer qu'on y trouverait la preuve que rien ne m'échappait dès cette époque de l'avantage qu'il y avait pour les Allemands à garder nos mines, et de celui qu'il y aurait pour nous à leur reprendre, ou du moins à leur apporter quelques troubles de jouissance dans l'usage qu'ils en faisaient. »

La délivrance des passeports simplifiée

Paris, 2 février. — Le gouvernement vient de prendre des mesures pour modifier les formalités exigées jusqu'à présent pour l'obtention des passeports, dans le but de favoriser la reprise du commerce français.

LA CONFÉRENCE DE LA PAIX

Le différend polonais-théco-slovaque est réglé

Paris, 1er février. — Le comité de la Conférence de la paix réuni cette après-midi, dans le cabinet de M. Pichon, a arrêté officiellement les instructions de la commission interalliée désignée pour se rendre en Pologne.

Les représentants des grandes puissances ont également ratifié l'accord provisoire qu'ils ont établi entre la Pologne et les Tchéco-Slovaques au sujet du territoire de Teschen. MM. Wilson, Lloyd George, Clemenceau et Orlando ont apposé leurs signatures au bas de la convention. Il n'y manque plus que celles des délégués polonais et tchéco-slovaques pour lui donner toute validité.

Dans ses grandes lignes, cet accord impose aux Tchéco-Slovaques l'obligation de ne pas dépasser une certaine zone, de rendre leurs prisonniers aux Polonais, de ne procéder à aucune construction militaire et, enfin, de fournir du charbon dans des conditions déterminées à la Pologne.

M. LANSING,
Délégué des Etats-Unis
Photo ROL.

Lundi prochain, les alliés désigneront la commission de cinq membres qui doit se rendre sur place pour veiller à l'exécution de cet accord.

Les revendications de la Roumanie

Enfin le comité de la Conférence a entendu un exposé détaillé des revendications roumaines présentées par M. Bratiano. Vendredi, le président du conseil roumain avait développé le point de vue de son pays au sujet de l'attribution du Banat que réclament également en partie les Serbes.

Samedi, il a fait connaître les autres territoires que son gouvernement voudrait voir rattachés à la Roumanie : la Bukovine, la Bessarabie, la Dobroudja et la Transylvanie. Pour ce dernier pays, tout en reconnaissant qu'il contient un million de Magyars, M. Bratiano le revendique, parce que 72 0/0 de la population est roumaine.

Indépendamment des considérations ethnographiques et historiques, le chef de la délégation roumaine a apporté à l'appui de son programme des arguments d'ordre moral.

« La Roumanie, a-t-il déclaré, était liée à la Triplice au moment de la déclaration de guerre. Elle s'est refusée à s'associer à une guerre d'agression contre l'Entente, puis sa neutralité bienveillante a fait place à une coopération effective aux côtés des alliés. Malheureusement, la défection russe a ruiné le concours de la Roumanie et l'a acculée au traité de Bucarest, mais ce traité n'a pas été ratifié par le roi et est sans valeur aux yeux des Roumains. »

En attendant que le sort de ces territoires soit décidé par la Conférence, M. Bratiano a réclamé l'occupation du Banat et de la Transylvanie par des troupes alliées, de façon à empêcher les progrès du bolchevisme.

Finalement, le comité de la Conférence a décidé de nommer lundi une commission d'experts qui se réunira à Paris à raison de deux membres par grande puissance et à laquelle sera renvoyé l'examen du problème roumain.

Ainsi, peu à peu, on le voit, la Conférence revient au système rationnel de commissions spéciales étudiant les questions et préparant les solutions.

Le conseil de ravitaillement des alliés

Paris, 1er février. — La première séance de la 3e session du conseil supérieur interallié du ravitaillement général a eu lieu aujourd'hui sous la présidence de M. Clémentel, ministre du commerce.

Le conseil a traité de l'organisation du ravitaillement des territoires de la rive gauche du Rhin occupée par les armées alliées.

Le conseil a pris des mesures urgentes pour la répartition entre les prisonniers russes, serbes et roumains, enc re en Allemagne, des marchandises expédiées pour leur ravitaillement, en accord avec les Sociétés de Croix-Rouge.

Enfin, il a examiné les moyens les plus pratiques du ravitaillement des Tchéco-Slovaques.

M. Hughes contre la solution adoptée concernant les colonies allemandes

Paris, 2 février. — M. Hughes, le premier ministre d'Australie, a fait les déclarations catégoriques suivantes au sujet de la décision de la Conférence relative à l'attribution des colonies allemandes :

« La presse déclare qu'une solution satisfaisante est intervenue dans le problème de l'attribution des colonies allemandes. Une solution satisfaisante ! Il n'est pas intervenu de solution du tout, et si l'on est satisfait, c'est alors de n'avoir rien résolu. J'en appelle au bon sens de tous. Vous vous présentez pour prendre à bail une maison ou un appartement qui vous sont nécessaires, vous demandez si la maison est libre, quel est le prix et quelles sont les charges. On vous répond : « Nous ne » pouvons rien vous dire. C'est à un conseil qui » se réunira dans un an, ou dans deux ans, ou » dans trois ans, qu'il appartiendra de fixer le » loyer et les termes du bail et les conditions. » Est-ce là une solution ? Eh bien ! c'est là ce qu'a décidé la Conférence. Elle a, il est vrai, ajouté que c'était provisoire. Provisoire ou non, moi je sais en tout cas que je n'y ai pas souscrit que je n'y souscrirai pas.

» Pour nous, la question de la nouvelle Guinée est une question de vie ou de mort. Ce n'est pas à la France que j'ai besoin de dire que pour certains peuples situés dans certaines conditions de géographie, les problèmes de frontière ont une gravité exceptionnelle. Il ne s'agit pas pour eux de conquêtes ou d'impérialisme ou d'agrandissements. Il s'agit de savoir si leur territoire sera sauf et clos, comme le toit qui vous abrite doit être clos et solide, ou s'ils seront livrés à toutes les fantaisies des passants, à toutes les agressions des maraudeurs.

» On a dit parfois que ceux qui étaient loin n'avaient pas compris tout de suite en 1914 la grandeur de la cause pour laquelle se concentrait le monde. Nous étions loin, et nous autres, nous avons compris tout de suite. Ce n'est pas à la quinzième heure que nous sommes accourus à la défense de la civilisation. Nous avions une population de cinq millions d'hommes et nous en avons armé la dixième partie.

» Depuis le premier jour de la tragédie jusqu'au dernier nous avons eu six divisions combattantes sur le front, sans compter une en Asie Mineure. Nous avons eu plus de pertes que l'Amérique entière avec ses 110 millions d'habitants. 200,000 de nos enfants ont été tués, blessés ou estropiés. Jamais en vain il n'a été fait appel à leur courage et à leur dévouement. Aux jours sombres de mars 1918, c'est une division australienne qui a contribué à boucher la brèche, à refaire la soudure, à sauver Amiens. Quand on a demandé à cette division de se sacrifier, elle n'a pas répondu : « Attendez qu'un tribunal international se » réunisse d'abord, qu'il institue un contrôle et » qu'il nous donne un mandat. » Non, nos fils ont payé tout de suite, sans hésitation, sans chicanerie, sans arguties. Ils ont payé de leur chair et de leur sang. »

L'ORGANISATION de la Société des Nations

Paris, 1er février. — Les délégués des Associations des pays alliés pour la Société des Nations réunis sur l'invitation de l'Association française ont étudié dans leurs séances du 25 au 31 janvier, un projet commun d'organisation dont les gouvernements alliés pourraient utilement s'inspirer.

Le projet suivant a été remis à M. Léon Bourgeois et par les représentants des Associations américaines, anglaises, françaises et italiennes à M. Clemenceau, président du conseil, ainsi qu'au colonel House, pour M. Wilson, à M. Lloyd George et à M. Orlando.

Voici le texte de cette proposition adoptée à l'unanimité :

« La réunion réclame la formation dans le plus bref délai possible, d'une Société des peuples libres unis dans la même horreur du crime que l'autocratie a déchaîné sur le monde pendant plus de quatre ans, résolus à ne plus permettre qu'une guerre puisse de nouveau menacer l'humanité de ses destructions, déterminés enfin à s'entendre, à s'organiser :

» 1° Pour soumettre tous les différends pouvant s'élever entre eux à des méthodes de règlement pacifique;

» 2° Pour prévenir ou arrêter en même temps par tous les moyens à leur disposition, toute tentative d'un Etat quelconque pour troubler la paix du monde par des actes de guerre.

» 3. Pour établir une cour de justice internationale chargée de régler toutes les questions d'ordre juridique et pour garantir l'exécution de ces sentences, par toutes les sanctions internationales appropriées, diplomatiques, juridiques, économiques et au besoin militaires.

» 4. A) Pour établir un conseil international représentatif qui pourvoira au développement de la législation internationale et qui exerce une action commune dans les affaires d'intérêt général.

» B) Le conseil représentatif veillera à la sauvegarde de la liberté des nations et au maintien de l'ordre international.

» C) Le conseil représentatif se considérant comme investi de la tutelle morale des races non encore civilisées, assurera l'exécution et provoquera au besoin le développement des conventions internationales nécessaires pour la protection et le progrès de ces races.

» D) Un comité permanent de conciliation se saisira de tous les différends entre les nations associées. Il agira d'abord comme conciliateur ou médiateur et renverra au besoin les différends, suivant leur nature, soit à l'arbitrage, soit à la cour de justice. Il sera chargé de toutes les enquêtes, il fixera les délais et les conditions qu'il jugera utiles en cas de refus d'obéissance, soit à une sentence arbitrale, soit à une de ses propres décisions. Le comité proposera au conseil représentatif et aux gouvernements associés l'application de sanctions appropriées qui seront obligatoires en cas de violence ou d'agression.

» 5. Pour limiter et surveiller les armements de chaque nation et la fabrication du matériel et des munitions de guerre dans la mesure des besoins de la Société des nations.

» 6. Pour s'interdire l'usage des traités secrets.

» 7. Pour admettre dans la Société des nations, comme égaux devant le droit, tous les peuples en état de donner des garanties effectives de leur intention loyale d'observer ses conventions. »

Paris, 1er février. — Lundi après-midi, M. Wilson réunira officiellement à l'hôtel Crillon les membres de la commission de la Société des Nations, dont la convocation pourrait bien être imminente.

La commission internationale du travail

Paris, 2 février. — La commission internationale du travail est ainsi constituée :

Amérique : MM. Hurley, Gompers.
Empire britannique : The R. H. G. N. Barnes, sir Malcolin Delevinhue.
France : MM. Colliard, Loucheur.
Italie : Baron Mayer des Planches, M. Cabrini.
Japon : MM. Otchiai, Oka.
Belgique : MM. Vandervelde, Mahaim
Cuba : M. Bustamente.
Pologne : X...
Tchéco-Slovaques : M. Benes.

Le délégué du Nicaragua

New-York, 1er février. — M. Alexandro Cesar a été désigné pour être le représentant du Nicaragua à la Conférence de la paix.

Le prince de Serbie à Paris

Paris, 2 février. — Le prince régent de Serbie est arrivé ce matin, à onze heures, par train spécial. Il a été reçu à sa descente de wagon par le Président de la République; MM. Stéphen Pichon, ministre des affaires étrangères; Patchicu, président du conseil des ministres de Serbie; Trumbitch, délégué du royaume des Serbes-Croates et Slovènes à la Conférence de la paix; Vestnich, ministre de Serbie à Paris; les généraux Mordacq, représentant le président du conseil; Moinier, gouverneur militaire de Paris; de nombreux officiers serbes, les membres de la colonie serbe, etc.

Après que le Président de la République lui eut souhaité la bienvenue, le prince Alexandre a remercié M. Poincaré.

La musique du 9e d'infanterie a joué l'Hymne serbe. Les honneurs étaient rendus par une compagnie de gardes républicains et une compagnie du 7e d'infanterie, avec fanions, tambours et clairons.

Des jeunes filles et des enfants de la colonie serbe ont jeté des fleurs, tandis que la foule acclamait longuement le prince Alexandre.

Le prince a été accompagné en automobile par M. Poincaré à l'hôtel Continental. Sur tout le parcours, le cortège a été acclamé par la foule.

EN RUSSIE

Sur le front d'Arkhangel les Alliés sont forcés d'abandonner du terrain

Londres, 1er février. — Un communiqué du ministère de la guerre sur la situation du nord de la Russie sur le front d'Arkhangel dit :

« Les bolcheviks ont lancé de fortes attaques le 29 et le 30 janvier contre nos positions de Tarasevo, à environ 50 kilomètres au nord-est de Plesetskaya, sur la voie ferrée d'Arkhangel à Vologda.

» Les forces alliées, obligées de se retirer, occupent actuellement des positions à 32 kilomètres au nord de Tarasevo.

» On annonce que les troupes bolchevistes commencent à employer des obus asphyxiants contre les troupes alliées, lesquelles sont parfaitement munies de masques protecteurs.

» Sur le front de Mourmanie, des patrouilles alliées, consistant en volontaires de Carelie, sont parvenues à Ondozero, à environ 112 kilomètres au sud-ouest de Soroka, centre où les Careliens seront à même de recruter de nouveaux volontaires pour protéger leur pays contre les bolcheviks. »

EFFORTS DES BOLCHEVIKS POUR REPRENDRE NARVA

Stockholm, 2 février. — On mande d'Helsingfors que les bolcheviks font de grands efforts en vue de reprendre Narva.

Ils avaient d'abord refusé d'obéir aux ordres de Trotzky leur enjoignant d'attaquer Narva, à cause du manque d'artillerie. On a dû envoyer de l'artillerie lourde et des détachements de marins de Petitbourg. Les bolcheviks disposaient de 5,000 hommes. On sait que Trotzky a ordonné de reprendre Narva avant une semaine.

La gare et une partie de la ville d'Ivangorod ont été bombardées mardi. De nombreux édifices ont été endommagés. Le chemin de fer est indemne.

LE CAUCASE ECHAPPE AUX BOLCHEVIKS

Ekaterinodar, 30 janvier (retardée). — Les opérations poursuivies par les troupes du général baron Wramguell à l'est de Stavropol ont été récemment couronnées de succès. Cela est d'une importance réelle pour la liquidation des forces bolchevistes dans le nord du Caucase. L'armée rouge est sérieusement ébranlée et démoralisée.

Héroïsme de la mission sanitaire française du Caucase

Marseille, 2 février. — Le dernier détachement de la mission sanitaire française en Russie, qui était parti en 1917, vient de rentrer à Marseille après une absence de vingt mois et quelques péripéties. Envoyé en Perse, sur le front extrême du Caucase, ce détachement demeura à son poste même lorsque les armées russes quittèrent les lignes.

En avril 1918, ces cinquante Français furent cernés par les Turcs qui avaient coupé la ligne de Tiflis, faits prisonniers et désarmés par les démocrates persans à la solde des Allemands. Cependant, la petite troupe, bien qu'affaiblie par la fièvre et les épidémies, put se replier sur le Tauris et battre en retraite jusqu'à Kasvines, où se tenaient les postes avancés anglais, parcourant ainsi par étapes, à pied, en vingt et un jours, sur les difficiles hauts plateaux de la Perse, une distance de 500 kilomètres.

En Allemagne

Les spartakistes veulent résister à Brême

Bâle, 1er février. — Les ouvriers spartakistes de Brême sont décidés à entreprendre la lutte contre les troupes gouvernementales. Les immeubles des chantiers de la Weser ont été mis en état de défense, de nombreuses autos avec des soldats armés circulent en de nombreux points de la ville et en dehors de la ville. Les mesures préparatoires ont été prises en vue d'une lutte.

Les officiers protestent

Amsterdam, 2 février. — Une réunion mouvementée d'officiers a eu lieu à Berlin. Ces officiers ont manifesté leur indignation de ce que le nouveau ministère de la guerre ait aboli les grades. Plusieurs centaines d'officiers supérieurs présents proposèrent que tous les officiers fissent une grève de protestation contre l'avilissement du corps des officiers voulu par le gouvernement. Une motion fut déposée dans ce sens : tous les officiers, depuis Hindenburg jusqu'au plus jeune lieutenant, refuseraient de servir l'Allemagne jusqu'au retrait de la mesure ministérielle.

Le ministre vint lui-même défendre sa décision. Il fut conspué jusqu'au moment où il laissa entendre qu'il s'agissait d'une mesure temporaire. Le ministre supplia les officiers de ne pas laisser l'Allemagne dans l'embarras au moment où elle devait s'unir au contraire contre les Polonais.

Les officiers renoncèrent à faire grève, mais ils votèrent un ordre du jour violent exprimant leur dégoût pour les nouvelles institutions tendant à la suppression de l'ancienne armée allemande.

Excitation de la presse contre l'Entente

Zurich, 2 février. — La presse allemande, documentée par l'Agence Wolff, a inventé un nouveau moyen d'excitation contre l'Entente, celui du mauvais traitement des prisonniers de guerre allemands en France, et elle cite l'exemple d'un soldat auquel on aurait mis les menottes pendant douze heures.

D'autre part, on aurait servi, dans certains camps, une nourriture réservée aux cochons. On annonce aussi que le commandement français obligerait les journaux du Palatinat à publier des articles calomniant l'Allemagne.

Socialistes américains et belges refusent de se rencontrer avec les socialistes allemands à Berne

Paris, 2 février. — Les socialistes belges et américains ont apporté à la C. G. T. leur réponse définitive à propos de leur participation à l'Internationale syndicale. Ils refusent catégoriquement de se rencontrer à Berne avec les représentants des empires centraux, tant que ceux-ci ne se seront pas prononcés sur les responsabilités de la guerre, tant que le crime n'aura pas eu son châtiment, tant que la paix ne sera pas effective.

M. Duncan, au nom de la délégation américaine, a déclaré :

« Notre refus traduit exactement l'opinion de la classe ouvrière américaine. Comment pouvez-vous songer à aller à une conférence où les délégués allemands se trouveront sur le même pied que vous ? Vous voulez inculper ces gens-là au sujet des responsabilités de la guerre, et vous leur donnez le droit de vote ! Nous ne pouvons vous suivre sur ce terrain. »

M. Gompers a dit : « Ne croyez pas cependant que nous soyons de parti pris des ennemis de la population allemande, mais nous avons la conviction absolue que la révolution allemande a été surtout un vaste camouflage. L'esprit démocratique a bien fait quelque progrès en Allemagne, mais derrière les néodémocrates ce sont toujours les pangermanistes qui dirigent tout. »

Le délégué belge Martens fit une déclaration dans le même sens.

Le secrétaire général de la C. G. T., M. Jouhaux, a cherché à justifier l'attitude du syndicalisme français, et a exprimé l'espoir de voir bientôt l'internationale ouvrière vraiment reconstituée « pour les luttes futures et sans doute prochaines de l'émancipation prolétarienne ».

Américains et Belges ont rédigé une déclaration de laquelle il résulte que leur geste n'a rien d'hostile aux Français, mais traduit simplement le sentiment profond des travailleurs de leur pays.

CONTRE LA VIE CHÈRE

IMPORTANTES DÉCISIONS DU GOUVERNEMENT

Spéculateurs et accapareurs seront passibles du Conseil de guerre

Paris, 2 février. — Les ministres, réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Poincaré, ont examiné la question de la vie chère et arrêté un certain nombre de mesures immédiates qui faciliteront la circulation des denrées.

Le conseil a décidé de déférer au conseil de guerre toutes les affaires de spéculation, accaparement, hausse illicite et toutes les manœuvres tendant à augmenter le prix des denrées alimentaires et des matières et objets de première nécessité.

Cette mesure recevra immédiatement son application.

Le garde des sceaux déposera incessamment sur le bureau de la Chambre un projet de loi ayant pour objet de renforcer les pénalités en matière de spéculation et d'accaparement; la procédure d'extrême urgence sera demandée par le gouvernement pour l'examen et le vote de ce projet.

Création de nouvelles coopératives

Le gouvernement a également décidé de favoriser la création de coopératives de consommation par la cession remboursable de denrées alimentaires.

Le conseil a enfin constitué une commission économique composée des ministres des finances, du ravitaillement, des transports et du commerce, des sous-secrétaires d'Etat du ravitaillement et de la présidence du conseil, chargée de suivre à fin de solution tous les problèmes de vie chère.

Démilitarisation des chemins de fer

Le président du conseil et le ministre des travaux publics ont fait approuver un décret stipulant que, sous certaines réserves imposées par les circonstances actuelles, le fonctionnement de tous les chemins de fer sera assuré, à partir du 10 février prochain, par les administrations qui en sont chargées en temps de paix.

La fabrication de la confiserie

Paris, 2 février. — Demain paraîtra au « Journal officiel » un décret portant abrogation de l'interdiction de fabriquer et de vendre certains produits de confiserie. Seul l'emploi de matières sucrées est autorisé. L'emploi du cacao, du chocolat, du lait, de la crème, des œufs et de la farine reste interdit.

Les spéculateurs de la vie chère

Avranches, 2 février. — Au marché d'Avranches, le beurre était payé clandestinement 13 et 14 fr. le kilo. Des plaintes ayant été formulées, le maire et le sous-préfet se sont rendus au marché et ont à l'amiable obtenu des expéditeurs la quantité de beurre nécessaire pour les besoins de la ville. Ce beurre a été payé 9 fr. 20 et détaillé aussitôt à 9 fr. 50, prix de la taxe.

Les paysans ont trouvé ce prix rémunérateur, et disent tous que s'ils vendent plus cher, c'est que les expéditeurs vont chez eux offrir des prix plus élevés.

L'affaire des carbures

Paris, 1er février. — Les débats du procès des carbures se sont poursuivis aujourd'hui devant la quinzième chambre correctionnelle, par l'audition d'un certain nombre de témoins, industriels et petits patrons, employant le carbure de calcium pour leur industrie, et par celle de M. de Rosière, professeur à l'Ecole des sciences politiques, qui a pris la défense des prévenus.

LES ÉVÉNEMENTS DU PORTUGAL

Monarchistes et Républicains se prétendent victorieux

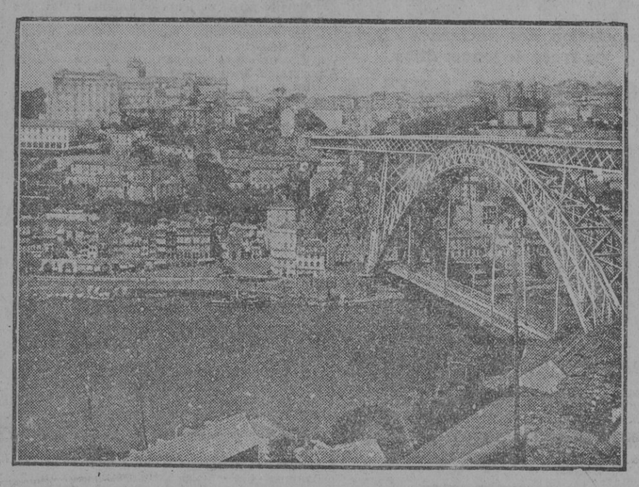

VUE DE PORTO — Photo CHUSSEAU-FLAVIENS

Paris, 2 février. — Les nouvelles les plus contradictoires parviennent du Portugal. On entend régulièrement deux sons de cloche. Les dépêches des monarchistes prétendent qu'ils ont remporté d'importants succès, et l'on annonce que le roi Manoel est attendu d'un moment à l'autre à Porto. D'autre part, si l'on en croit les informations de source républicaine, les royalistes seraient en échec.

UNE NOTE OFFICIELLE DES MONARCHISTES

Porto, 31 janvier. — La situation s'est un peu améliorée. Nos troupes avancent lentement, mais sûrement : Chaque jour un nouveau succès ou un nouvel avantage. Aveiro est à nous. Maintenant nous assiégeons Chaves, le dernier boulevard des républicains du Nord.

D'ailleurs, nous préférons triompher des républicains par les armes plutôt que de les voir accepter la monarchie spontanement pour lui créer ensuite des difficultés.

Quant à Lisbonne, nos troupes du Nord y entreront, s'il le faut, quoique Lisbonne soit pour nous une affaire secondaire suivant le plan que nous avons adopté quand nous avons proclamé la monarchie à Porto.

DE DURS COMBATS SUR LA RIVIERE VOUGA

Madrid, 2 février. — Une Note officielle de Porto, 31 janvier, dit :

« Les troupes opérant au sud du Douro continuent vaillamment leur mission, malgré le mauvais temps et les difficultés d'un terrain marécageux. Les déserteurs républicains augmentent journellement. Le combat qui a eu lieu avant-hier sur les rives du Vouga a été très dur. Les républicains ont subi des pertes très élevées. Le moral de nos troupes est excellent, malgré la fatigue.

» Les troupes de la monarchie préparent sur les rives du Vouga un mouvement offensif qui, certainement, sera couronné de succès. Les troupes républicaines seront très prochainement balayées de la province de Traz os Montes. La lutte sera certainement plus longue que certains ne le supposaient, mais la victoire n'est pas douteuse. »

UN GOUVERNEMENT MONARCHIQUE (?)

Madrid, 2 février — Les victoires des troupes monarchistes étant confirmées, le gouvernement national est constitué avec à sa tête (présidence, guerre et subsistances), M. Paiva Conceiro.

Le gouvernement nommé par l'armée a été acclamé par le peuple axec enthousiasme. Les principales fois du régime traditionnel sont rétablies.

Le gouvernement exerce son autorité en pleine souveraineté sur une grande partie du pays qui reconnaît cette autorité en attendant l'arrivée du roi Manoël.

La tranquillité est complète dans toute la région soumise à la monarchie. La vie normale a repris et les théâtres sont ouverts.

LES MONARCHISTES SE RETIRERAIENT SUR CHAVES

Lisbonne, 2 février. — D'après un communiqué du quartier général du commandement des forces d'opérations, il semble que les monarchistes se retirent sur Chaves, un détachement du général Hipolite s'approchant de Lamego, un autre le long du Vouga, depuis Albergaria. Les forces monarchistes en cet endroit ont été mises en déroute avec des pertes sensibles.

LES MONARCHISTES SE CONCENTRERAIENT POUR LA DEFENSE DE PORTO

Lisbonne, 2 février. — Selon des informations de la matinée, la situation militaire actuelle est la suivante :

Les forces républicaines sont en excellente position. Les monarchistes ont fait leur concentration à Esterreja, et présentement, comme tout l'indique, ils se retirent sur Porto. A onze heures, cette nuit, les troupes républicaines ont occupé une ligne sur le Vouga, jusqu'au pont, qui est également en leur pouvoir. Les routes d'Agueda, Albergaria, Oliveira et Azemeis ont été explorées sans donner lieu à engagements, mais on a rencontré l'ennemi dans cette zone.

FORMATION DE NOUVEAUX BATAILLONS REPUBLICAINS

Lisbonne, 2 février. — Le gouvernement continue à former des bataillons de jeunes gens pour la défense de la République.

EN TURQUIE

Arrestation des chefs du comité « Union et Progrès »

Constantinople, 1er février. — Le gouvernement a fait procéder avant-hier à l'arrestation des membres les plus importants et les plus dangereux du comité « Union et Progrès », et notamment le secrétaire général de ce comité; des deux gouvernements responsables de la déportation des populations chrétiennes de Thrace et de l'Asie Mineure; du délégué ottoman de la Dette publique et de l'ancien agent financier du comité.

L'opinion publique estime que cette mesure, réclamée depuis longtemps, ne constitue qu'un premier pas dans la répression des crimes commis par les unionistes.

La Suisse contre le bolchevisme

UN APPEL A TOUS LES GOUVERNEMENTS

Berne, 2 février. — Le Conseil fédéral a décidé aujourd'hui de lancer une note de protestation contre la violence exercée par le gouvernement des Soviets à l'égard de la légation de Suisse à Pétrograd, qui est retenue en Russie au mépris du droit des gens. Cette protestation aura le caractère d'un appel à la solidarité à tous les gouvernements en relations diplomatiques avec la Suisse.

REVUE DE LA PRESSE

LE SCANDALE DE LA VIE CHERE

L'irritation du public grandit : la crise de la vie chère ne cesse de s'aggraver. Le conseil des ministres, dans une séance exceptionnelle tenue ce matin, en a délibéré. Quelques commerçants détaillants sont actuellement poursuivis pour avoir vendu aux prix exorbitants que tout le monde connaît des denrées de première nécessité. Le délinquant dit pour sa défense au juge : « Je suis contraint d'acheter des marchandise à un prix qui atteint ou dépasse le plus souvent le prix auquel, d'après la taxe, moi même détaillant, je devrais vendre. Que voulez-vous que je fasse ? »

« Cela ne l'excuse nullement, fait observer M. André Pavie (**Echo de Paris**), de prélever, sous le prétexte qu'on lui vend trop cher, un bénéfice outrageusement majoré. Mais le juge sent bien qu'en frappant ce coupable il n'atteint pas les plus coupables : l'acheteur en gros, l'intermédiaire, qui ont pratiqué, eux, de façon éhontée, la surofffre. D'où vient qu'il condamne parfois à une peine modérée. Que l'on frappe donc tous les coupables, mais que l'on sévisse particulièrement contre ceux qui, en somme, mènent la danse : l'acheteur en gros, l'intermédiaire. Dans leur façon de procéder, il sera presque toujours aisé de découvrir, comme le veut l'article 419 du Code pénal, l'intention de provoquer la hausse, le résultat obtenu, la manœuvre frauduleuse, qui est la surofffre. »

MISSIONS SPECIALES

Le récent exploit de Védrines, atterrissant sur un toit de Paris, a rappelé l'attention sur l'aviateur, dont on n'avait plus parlé depuis le début de la guerre. Si le silence enveloppa son nom, ce n'est pas que Védrines soit resté inactif. Chargé de « missions spéciales » dont il était nécessaire de ne pas parler pendant les hostilités, il y a maintes fois trouvé l'occasion de véritables prouesses :

« Mais, écrit l'aviateur dans le **Journal**, les dangers que j'ai pu courir, les fatigues que j'ai endurées, ne sont rien, j'éprouve vraiment le besoin de le dire, auprès de l'immense effort quotidien accompli pendant quatre années par le dernier des fantassins. Nous autres, aviateurs, nous avions quelquefois des coups durs. Mais nous avions tant de compensations ! Eh bien, sincèrement, je me refuse à comparer les prouesses d'un as avec l'héroïsme anonyme d'un pauvre poilu qui n'était et ne serait jamais autre chose qu'un numéro matricule au milieu de millions d'autres, et qui souffrait, qui saignait, qui mourait sans être seulement payé par une promesse de gloire, d'un pauvre poilu qui se sacrifiait gratuitement pour le pays sans même être sûr d'avoir son nom inscrit sur une croix de bois. J'ai vu nos fantassins. Ça m'a rendu modeste. »

LE HAUT COMMANDEMENT ET BRIEY

Le lieutenant-colonel Fabry se demande s'il n'est pas permis de trouver imprudent qu'un dossier imparfait soit affiché sous les yeux du public avec le réquisitoire de M. Engerand à la Chambre. En effet, le principal intéressé, presque l'accusé, le haut commandement, ne figure pas au procès. Le lieutenant-colonel Fabry, qui a été en bonne place pour dire ce qu'il sait être vrai, considère comme un devoir d'apporter un témoignage personnel et impartial dans l'Avenir. Il montre que par son organisation formidable, — 22 forts sur un périmètre de 90 kilomètres, — la place de Metz tenait sous le feu les mines françaises :

« Aussi, quand on vient dire : « Il fallait attaquer dans la région de Briey, » est-il juste d'ajouter : « Mais il fallait nécessairement d'abord attaquer Metz. » Il n'était pas possible de concentrer du premier coup des forces considérables dans le rayon d'action des forts de Metz et d'aborder la place avant d'être en mesure de l'investir. Aller à Briey, y tenir, s'y battre tant que Metz restait menaçante et libre aurait été une folie, et ce qui était vrai alors le resterait pendant toute la guerre.

» Nous avions une armée, la troisième, que commandait le général Ruffey, concentrée autour de Verdun, et qui avait reçu pour mission initiale « de se préparer, en prenant appui sur » les Hauts-de-Meuse, soit à rejeter sur le groupe fortifié Metz-Thionville les forces qui en » auraient débouché, soit à faire un premier » investissement de Metz en agissant dans le » bassin de Briey. » Voilà la volonté nettement formulée d'investir Metz, et par suite d'occuper Briey ou ses ruines.

» Le 8 août, le mouvement allemand étant dessiné clairement au nord de Thionville par la Belgique, le commandement français oriente son dispositif vers le nord. L'armée Ruffey, destinée primitivement à attaquer Metz, reliant et flanc-gardant ainsi nos attaques à l'ouest de la Meuse (5e armée) et nos attaques à l'est de la Moselle (2e armée), était redressée face au nord, sur le front Flabas-Ornes.

» Le 15

Dépêches de la Nuit

La Conférence de la paix

Législation internationale du travail

Paris, 1er février. — La commission de législation internationale du travail s'est réunie, ce matin, au ministère du travail. M. Colliard a ouvert la séance.

La commission a procédé ensuite à l'élection du bureau. M. Gompers, à l'unanimité, est élu président. Elle décide d'instituer un secrétariat général, dont elle charge M. Arthur Fontaine, directeur du travail. Est désigné comme secrétaire général adjoint M. Butler, conseiller technique de la délégation anglaise.

La commission décide en outre de nommer deux secrétaires : un secrétaire italien, M. di Palmacastiglione, et un secrétaire belge, qui sera désigné ultérieurement et qui représentera également dans le secrétariat des nations à intérêt particulier.

La commission fixe à mardi cinq heures sa prochaine réunion.

Assistaient à la conférence :

France : MM. Colliard, Loucheur, Fontaine, Jouhaux.

Grande-Bretagne : MM. Barnes, sir Malcolm, Delevigne, Butters.

Belgique : MM. Vandervelde, Mehain.

Etats-Unis : MM. Gompers, Hurley.

Italie : MM. Mayor, des Planches.

Tchéco-Slovaques : M. Benès.

Pologne : M. Zolstowski.

Cuba : M. Bustamente.

Le Sénat américain critique les décisions de la Conférence

Washington, 31 janvier. — Au Sénat, les républicains ont engagé une vive discussion relativement au projet attribué à M. Wilson et dont le conseil suprême, suivant les dépêches de Paris aurait adopté hier le principe en ce qui concerne le sort des colonies allemandes et des territoires occupés de la Turquie d'Asie.

Le sénateur Lodge a vivement protesté contre un tel projet, qui oblige les Etats-Unis à coopérer au maintien de l'ordre dans des territoires occupés.

Le sénateur Knox a déclaré également qu'il lui semblait inadmissible d'assumer des obligations pareilles, et le sénateur Johnson, intervenant à son tour, a fait remarquer avec la même énergie qu'à ce compte on devra envoyer des troupes américaines en Afrique, en Asie, partout en un mot.

Les sénateurs démocrates Walsh et Lewis ont dit ne pouvoir croire à l'exactitude des dépêches de Paris.

L'ARMISTICE

Le pavillon français dans la mer Noire

Constantinople, 31 janvier. — Le cuirassé « France » vient de quitter Sébastopol pour effectuer une tournée de quelques jours en mer Noire et montrer le pavillon, notamment à Trébizonde, Samsoun et Zoungouldak. Le « France » ralliera ensuite Constantinople.

Les troupes d'occupation

Bruxelles, 1er février. — D'importants détachements de troupes françaises, se rendant en Allemagne, ont quitté Bruxelles et Courtrai. Leurs déplacements dureront jusqu'au 9 février.

Les alliés se partagent les sous-marins allemands

Paris, 1er février. — Sur les 135 sous-marins rendus par l'Allemagne, 30 ont été remis à la flotte britannique et 37 ont été envoyés aux pays alliés. La répartition de ces derniers a été la suivante : à la France, 15 ; aux Etats-Unis, 4 ; au Japon, 7 ; à l'Italie, 10. Restent 98 dans les eaux britanniques.

Les Serbes ne sont pas à Fiume

Rome, 1er février. — Un communiqué du commandement suprême déclare absolument dénuées de tout fondement les nouvelles de Zagabria selon lesquelles des bataillons serbes seraient entrés à Fiume et les troupes italiennes se seraient retirées à 40 kilomètres à l'ouest de Volosca.

L'engagement des Alsaciens-Lorrains dans l'armée française

Paris, 2 février. — Un décret vient d'être signé qui permet aux Alsaciens et aux Lorrains appartenant à des classes non encore démobilisées de contracter un engagement pour la durée de la guerre, moyennant qu'ils suivront le sort de leur classe d'âge, mais ne pourront pas fournir moins de six mois de service, à compter de leur engagement.

Tirages financiers

DU 1er FEVRIER

VILLE DE PARIS 1905

Le numéro 174,986 gagne 100,000 fr.

Les deux numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr :

20,373 132,700

Les cinquante numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. :

761	5,872	12,105	20,880	21,653	35,200	36,810	
45,572	45,976	48,520	52,262	52,571	54,286	58,568	
60,677	61,588	64,801	67,594	73,728	78,745	80,930	
81,822	84,421	84,584	93,221	104,718	105,579	111,538	
135,870	138,552	141,968	144,782	151,280	170,442	175,566	
183,981	194,330	202,594	203,587	203,595	207,052	212,828	
213,270	234,147	239,268	239,576	248,085	252,223	253,326	
			261,232				

3,170 numéros sont remboursables au pair.

BORDEAUX

1

Il y a un an

3 FEVRIER 1918

Le gouvernement français publie une note déclarant que le Conseil supérieur de guerre des alliés a adopté l'unité de direction.

A Berlin et en Allemagne, les grèves ont été violemment réprimées. De sanglantes collisions se sont produites. De nombreuses arrestations ont eu lieu.

Le Salon des Amis des Arts

La Société des Amis des Arts a ouvert les portes de sa 38e exposition, samedi, au Jardin-Public, aux autorités, aux exposants, aux souscripteurs et à des invités.

L'affluence était grande dès trois heures, et l'on avait peine à s'approcher des toiles. Jusqu'à cinq heures et demie, les visiteurs n'ont cessé de circuler dans les trois salles... Le jour tombait ; il a fallu se retirer à regret.

Malgré la rapidité avec laquelle le Salon bordelais a été décidé et organisé, il contient quantité d'œuvres de maîtres et de petits-maîtres qui ont longuement retenu l'attention. Citons au hasard, parmi les peintres parisiens : Besnard, Roll, Mlle Hélène Dufau, Hellen, Ernest Laurent, René Ménard, Roganeau, Calbet, J.-G. Domergue, Lemordant, Truchet, Alfred Smith, Henri Zo, etc. En sculpture, Bartholomé, Aronson, Bourgoin, etc. Presque tous les artistes bordelais sont là avec des œuvres récentes du plus vif intérêt.

L'art appliqué est représenté par de petites merveilles de Darricau, Mlles de Félice, de Combiat, Jacquelin, de M. Bourgoin, etc.

Nous avons dit qu'une rétrospective du peintre Léonce Chabry réunirait, avec les toiles du Musée, une sélection d'œuvres de ce maître bordelais trop peu connu. Les trente tableaux choisis dans les collections bordelaises représentent les genres abordés par Chabry : le paysage, l'orientalisme, la marine, avec une solidité, un éclat et une poésie qui consacrent le talent robuste et tendre d'un artiste étouffé par la province...

M. Schröder, président, assisté de membres du bureau, recevait les invités. Signalons la présence de M. Gruet, maire de Bordeaux.

Nous reviendrons à loisir sur cette exposition.

Elle est ouverte tous les jours, de midi à cinq heures. Le prix d'entrée est de 1 franc. Chaque billet d'entrée comprend un numéro participant au tirage d'une tombola.

Pour recevoir les étudiants américains

Le maire de Bordeaux vient d'être informé de l'arrivée très prochaine dans notre ville d'un assez grand nombre de militaires américains, officiers pour la plupart, qui désirent poursuivre dans les Facultés de l'Université de Bordeaux les études qu'ils avaient commencées dans leur pays avant leur départ pour l'armée. Ces étudiants soldats désireraient, pour compléter leur connaissance de la langue française, être logés dans des familles, et même y prendre, si possible, leurs repas.

Le maire de Bordeaux invite, en conséquence, ceux de ses administrés qui auraient l'intention de prendre parmi eux un ou plusieurs locataires ou pensionnaires, à en faire, dans le délai de huitaine, la déclaration à l'hôtel de ville (secrétariat), où des imprimés leur seront remis à cet effet.

Ils devront indiquer le nombre de chambres ou d'appartements meublés dont ils peuvent disposer, et en stipulant s'ils seraient ou non désireux de recevoir leurs locataires éventuels à leur table. Ils devront indiquer en même temps leurs prix et conditions : 1. pour la location seulement ; 2. pour la location et la pension.

Association des anciennes élèves du lycée de jeunes filles

Le comité informe les sociétaires que Mme la Directrice organise au profit de la caisse de bienfaisance du lycée une vente qui aura lieu à l'internat le jeudi 6 février, dans l'après-midi. Il espère qu'étant donné le but charitable de cette fête, les sociétaires viendront nombreuses apporter leur obole.

Aux abonnés au téléphone

L'administration de l'annuaire « le Téléphone du Sud-Ouest » informe MM. les abonnés au téléphone de Bordeaux et région que son édition 1919 est en vente à la librairie Feret, rue de Grassi, ainsi que dans les kiosques, différentes salles de dépêches et dépositaires de tous les grands quotidiens de la région.

Cambriolage

Dans la nuit de jeudi à vendredi, un cambrioleur s'introduisait dans le bureau de postes 82, rue d'Ornano. Mais au bruit qu'il fit en fracturant le tiroir-caisse, Mme Claris, concierge, se leva. Peu soucieux d'attendre cette arrivée importune, le visiteur nocturne préféra détaler. Il avait d'ailleurs eu le temps de faire main-basse sur une somme de 188 francs.

Un bœuf tamponné par un train

OCCASIONNE UN DERAILLEMENT

Un train de marchandises parti de Poitiers vendredi, à vingt-deux heures quarante-six, a tamponné, entre Chasseneuil et Clan, un bœuf qui s'était égaré sur la voie. Le train a déraillé. Les dégâts matériels sont assez importants. Le trafic a été interrompu sur la ligne Paris-Bordeaux.

Par suite de cet accident, le rapide de Paris, qui arrive le matin en gare de Bordeaux-Saint-Jean à sept heures, a eu douze heures de retard.

Le rapide de Paris, qui doit entrer dans la même gare à six heures du soir, a subi, lui, une heure et demie de retard.

Les " Peaux de Taupe "

LE CHEF DE BANDE, TUTU, EST ARRETE

On se rappelle, sans doute, les circonstances dans lesquelles furent arrêtés deux des auteurs du cambriolage commis à bord de l'« Espagne » et des agressions dont furent victimes M. Jarre, employé d'octroi et Mme Langlade, marchande.

Deux des malfaiteurs qui étaient en fuite ont pu être capturés à leur tour : il s'agit de M..., âgé de dix-sept ans, et de B..., dit « Tutu », âgé de dix-huit ans.

Ce dernier, le chef de la nouvelle bande des Peaux-de-Taupe, sachant qu'il était traqué à Bordeaux, s'était réfugié à Rochefort. Pensant peut-être qu'on l'avait oublié, il revint dans notre ville. Il fut aussitôt appréhendé et envoyé au dépôt où M... l'avait précédé de quelques heures.

C'est grâce à l'habileté de l'inspecteur Barsacq et des agents Duvignac et Normand que ces deux arrestations ont pu être opérées.

AUDACIEUX BANDIT

Il dévalise un citoyen et tire sur un autre trois coups de revolver

Passant rue Sainte-Croix vers neuf heures du soir, M. Pressouyre, brocanteur, 26, rue des Menuts, était assailli par un malandrin et débarrassé de son portefeuille, renfermant une soixantaine de francs. Aux cris poussés par la victime, M. Jean Prévost, chaudronnier, se porta aussitôt à son secours. Mais l'agresseur, furieux de cette intervention, tira trois coups de revolver sur le chaudronnier et s'empressa de détaler.

Les trois balles avaient atteint M. Jean Prévost. Une première s'était logée dans une cuisse, la seconde au bas-ventre, et la dernière avait effleuré la jambe droite.

M. le commissaire de police du huitième arrondissement, informé de cette affaire, a ouvert une enquête en vue de retrouver l'audacieux bandit qui a volé le brocanteur M. Pressouyre puis déchargé à trois reprises son browning sur M. Prévost le chaudronnier.

Les blessures reçues par celui-ci ne mettent heureusement pas ses jours en danger.

Henrique et sa bande

LA MARCHE DE L'ENQUETE

Nous laissions prévoir dans notre précédent numéro que la suite de l'enquête apporterait de nouvelles clartés sur les faits reprochés à Henrique Puig et à ses affiliés.

En effet les interrogatoires auxquels ont été soumis les inculpés dans la journée de samedi permettent d'ores et déjà d'éclaircir certains points restés jusqu'à ce jour dans l'ombre.

LE CAMBRIOLAGE DU MAGASIN RAOUL

Il est établi tout d'abord que les auteurs du cambriolage commis dans le magasin de chaussures Raoul, situé à l'angle de la rue Sainte-Catherine et du cours d'Alsace-Lorraine, pendant la nuit du 7 au 8 janvier dernier, appartenaient à cette association. Parmi eux se trouvaient Henrique Puig, Camille N... et Henri L... C'est en sortant d'un café-concert du centre de notre ville que ceux-ci combinèrent leur coup.

Pendant que l'un d'eux faisait le guet, les autres fracturèrent la devanture du magasin, et dérobèrent un très grand nombre de paires de bottines.

Ils distribuèrent ces chaussures entre leurs amis, amies et connaissances, conservant pour eux-mêmes celles dont la tige en drap gris servait en quelque sorte d'insigne aux membres de leur association.

LA TENTATIVE DE VOL RUE SAINTE-CATHERINE

Il est établi également que Puig, Camille N..., Henri L... et Robert Audoin participèrent à la tentative de vol par effraction du magasin Tunmer, rue Sainte-Catherine.

Parcontre, on ignore encore quel est celui d'entre eux qui tira des coups de revolver sur les agents. On pense bien en effet que tous ont été trouvés porteurs de brownings, et que tous également mient avoir fait usage de leur arme.

LES VOLS DANS LA REGION

Mais le rayon de leurs opérations n'était pas limité à la seule ville de Bordeaux.

Des cambriolages ont été commis récemment dans toute la région, notamment à Tulle, à Bayonne, à Montauban, exploits auxquels ils pourraient bien ne pas être des étrangers.

En ce qui concerne notamment l'affaire de Bayonne, dont nous avons parlé, on sait que Puig et Camille N... se trouvaient dans cette ville le 17 janvier, date du vol dans la bijouterie.

Des cartes postales envoyées par Camille portent en effet le cachet de la poste de Bayonne en date de ce jour.

Des témoins ont d'ailleurs déclaré que Puig avait souvent invité Camille à l'accompagner à Bayonne, d'où ils pourraient, leur coup fait, passer en Espagne.

UN VIRTUOSE DU COUTEAU

On le voit, le chef de cette bande était Henrique Puig, qui se faisait appeler Henri et qui se trouve mêlé à toutes ces affaires.

Ce Puig, dont le casier judiciaire est loin d'être vierge, passait pour un personnage violent et se faisait respecter — si l'on peut dire — de tous ses comparses par la terreur qu'il leur inspirait.

Il avait été quelque temps artiste dans un cirque et c'est peut-être là qu'il a acquis l'habileté remarquable qu'il possède dans le maniement du stylet. Il pouvait avec cette arme percer une pièce de 50 centimes placée sur le sol à quelques mètres de lui. Il pouvait aussi en lançant la pointe de son stylet sur un mur atteindre le phosphore d'une allumette et l'enflammer. Cette arme a été retrouvée dans les cabinets de la geôle municipale où il fut écroué avant d'être incarcéré au fort du Hâ.

Pourtant les camarades de Puig essayèrent parfois de secouer le joug despotique qu'il faisait peser sur eux.

C'est ainsi que, quelquesmois avant son arrestation, Puig avait reçu une balle de revolver dans le ventre au cours d'une discussion au sujet d'une femme, surnommée « Pépé », dont il voulait à toute force obtenir les faveurs.

Mais il semble qu'il y ait des grâces d'état pour ces individus : quelques jours après, notre homme était de nouveau sur pied.

LE MEURTRE DE LA RUE PORTE-DIJEAUX

La partie la plus délicate et la plus intéressante de l'enquête porte sur la recherche des mobiles et des circonstances du meurtre du soldat Perpezat, frappé mortellement, le 24 décembre dernier, d'un coup de poignard rue Porte-Dijeaux, au moment où il sortait de son domicile.

Une chose paraît certaine : à savoir que le meurtrier se trouve parmi les inculpés actuellement écroués.

Mais lequel est le coupable ? Quel sentiment guida son bras ? S'agit-il d'une question de femmes ou d'une question d'argent ?

Autant de questions qu'il est, en l'état actuel de l'instruction, impossible de résoudre, mais que de nouvelles dépositions et confrontations permettront peut-être d'élucider sous peu.

Série d'accidents

Renversée par une auto

Mme Allain Kerner, âgée de quarante-huit ans, professeur de chant, impasse des Tanneries, 21, traversait samedi le cours du XXX-Juillet, à la hauteur de la rue Esprit-des-Lois, quand elle fut heurtée par une automobile se dirigeant vers la place Richelieu. Relevée aussitôt, cette dame, qui se plaignait de vives douleurs au côté droit, a été transportée à son domicile par l'auteur de l'accident.

Tombée d'un tramway

En voulant monter dans un tramway au moment où il se mettait en marche, place Richelieu, Mme Jeanne Boyer, âgée de quarante ans, a fait une chute sur le sol et a été traînée par la remorque sur un parcours de vingt mètres environ. Cette voyageuse imprudente a été blessée assez sérieusement en différentes parties du corps, notamment au visage et au poignet gauche. Après avoir reçu les premiers soins à la pharmacie Rouais, rue Esprit-des-Lois, Mme Boyer a été accompagnée par son mari à son domicile, 75, rue Nuyens.

Sous une auto

On a transporté samedi à l'hôpital Saint-André M. Philippe Thuilliez, âgé de quarante et un ans, qui avait les jambes broyées. D'après les quelques renseignements que nous avons pu recueillir au sujet de cet accident, c'est une automobile américaine qui tamponna M. Thuilliez et lui passa sur le corps. Malgré les soins qui lui ont été prodigués, le blessé a succombé pendant la nuit de samedi à dimanche.

Tamponnée par un train

Dimanche matin, Mme Augustine Réveillé, âgée de quarante-sept ans, domiciliée à Lestonnac, de passage à la gare de l'Etat, eut la funeste pensée de traverser la voie au moment où arrivait un train. La malheureuse femme fut tamponnée et eut les jambes broyées. Elle a été transportée à l'hôpital Saint-André ; son état est très inquiétant.

Mme Réveillé est la femme d'un ouvrier poseur de la Compagnie de chemins de fer de l'Etat.

Chute malheureuse

Mme Marie Otain, âgée de trente ans, femme d'un « facteur enregistrant » de La Rochelle, voulut monter dimanche matin, en gare de Bordeaux-Saint-Jean, dans le train quittant cette gare à six heures pour aller à celle de Bordeaux-Bastide. Mal lui en prit, car elle tomba entre le fourgon et la première voiture. Mme Otain a été blessée au pied droit, légèrement par bonheur. Elle a reçu dans le local de la Croix-Rouge tous les soins que nécessitait son état.

Les vols quotidiens

Après avoir posé chez un photographe du cours de l'Intendance, Mlle Angèle Bordas, demeurant au Bouscat, voulut reprendre son manteau et son sac à main qu'elle avait déposés dans un cabinet de toilette de cet atelier. Mais un inconnu s'était emparé du vêtement et avait extrait du sac une somme de 60 fr.

— Dans les appartements de Mme Jeanne Vitalis, papetière, 28, rue du Commandant-Arnould, on a pris dans l'armoire une somme de 135 fr.

— Des cambrioleurs, profitant de l'absence de M. Clauzel, se sont introduits chez lui, 208, rue de St-Genès. Tous les meubles ont été fracturés et fouillés. On ne sera fixé sur l'importance du vol qu'au retour de M. Clauzel.

— Dans les mêmes conditions, les appartements de Mme Degraaf, 52, rue de Saint-Genès, ont reçu la visite de cambrioleurs.

— Tandis que Mme Hortense Payrau, marchande, 16, rue de Bacalan, effectuait des achats au marché des Capucins, un inconnu lui enleva son panier rempli de viande, qu'elle avait placé à côté d'elle. Le montant de la marchandise s'élevait à 120 fr.

— Noëlie L... et sa fille avaient acheté à l'étalage d'un grand magasin de la rue Sainte-Catherine diverses marchandises, s'élevant à 200 fr. Comme elles avaient oublié de passer à la caisse, elles furent arrêtées.

Un cadavre sur la voie publique

Des gardiens de la paix en tournée dans la nuit de samedi ont découvert rue d'Armagnac le cadavre d'un homme paraissant avoir succombé à une congestion.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. MATIGNON, vice-président

Un faux héros

Pierre Camon, cultivateur, âgé de trente-quatre ans, domicilié rue des Vivants, à La Bastide, arborait sans droit à sa boutonnière plusieurs rubans dont celui de la médaille militaire. Toutes les semaines, il se rendait dans une commune de la banlieue, où il trouvait aisément du travail chez un propriétaire, chacun faisant crédit à ce faux héros. Camon, on l'a deviné, ne restait pas longtemps en service : à la mi-nuit propice, il volait ce qui se trouvait à portée de sa main, puis disparaissait. Il a ainsi dérobé 250 francs chez un propriétaire du Carbon-Blanc, une montre à Sainte-Eulalie, du vin ailleurs, etc.

Mis enfin en état d'arrestation, Camon a comparu devant les juges correctionnels, qui l'on condamné à **dix mois d'emprisonnement** pour vols et port illégal de décorations.

Toujours des écumeurs

Gabriel Vallois, cimentier, quarante-huit, demeurant rue Laville-Fatin avec la femme Madeleine Sudre, née Loubère, vingt-deux ans, avait constitué dans son logement un dépôt considérable d'objets volés, notamment au préjudice de l'armée américaine. On y a saisi des bottes, des câbles, des draps, des denrées et même un oreiller, qui a été dérobé dans un train.

Le tribunal a condamné Vallois à **quatre mois** ; la femme Sudre, à **deux mois d'emprisonnement.**

— Deux chauffeurs serbes, Vassiliy Charquitch, dix-neuf ans, Rade Eritsch, dix-huit ans, au service de la Compagnie d'Orléans et domiciliés rue Monméjean, ont volé de nombreux colis postaux : **trois mois d'emprisonnement à chacun.**

— Edouard Capdevielle, dix-huit ans, allée de Boutaut ; Albert Bareyt, dix-neuf ans, domicilié au Bouscat, et Marcel Van de Weghe, dix-huit ans, demeurant lui aussi au Bouscat, ont été surpris un soir à Bruges au moment où il roulaient un fût de rhum volé au préjudice d'une Compagnie de chemins de fer.

Ils ont été condamnés : Capdevielle et Barey, à **six mois** ; Van de Weghe, à **quatre mois d'emprisonnement.**

— Francisco Gastannenza, cinquante-trois ans, manœuvre, rue Kléber, et Francisco Gonzalès, journalier, vingt-huit ans, rue de Galles, ont volé sur les quais : le premier des sacs destinés au ravitaillement ; le second de la farine : **un mois d'emprisonnement à chacun.**

— Enfin, le bûcheron Mariano de Santos, trente-deux ans, travaillant à Lacanau, a volé du bois en assez grande quantité : **deux mois d'emprisonnement.**

Un yank peu gêné

Un policier américain arrêtait, jeudi, un marin de ses compatriotes, Frank Carter, trente et un ans, qui commettait rue Sainte-Catherine, le délit d'outrage public à la pudeur. En accord avec l'autorité américaine, le parquet a saisi de cette affaire et l'a renvoyée devant le tribunal correctionnel, qui a condamné Frank Carter à **deux mois d'emprisonnement.**

Dépôt de remonte de Mérignac

Voici l'itinéraire de février :

Samedi 8 février, 14 heures : Langon, devant l'hôtel du Lion-d'Or.

Lundi 10 février, 9 heures : Mérignac, au dépôt.

Mardi 11 février, 11 heures : Saint-Vivien, place de l'Eglise.

Lundi 17 février, 9 heures : La Roche-Chalais, sur la Place.

Mercredi 19 février, 10 h. 45 : Saint-Astier, sur la Place.

Samedi 22 février, 11 heures : Bergerac, devant le café Tortoni.

L'exactitude de l'arrivée du comité au lieu d'achat ne peut être garantie d'une façon absolue, en raison des difficultés des moyens de transport.

Localités qui seront probablement visitées en mars : Libourne, Lesparre, Bazas, Sainte-Foy-la-Grande, Ribérac, Nontron, Périgueux, Le Buisson, Aire-sur-l'Adour, Mont-de-Marsan, Dax.

CHRONIQUE MARITIME

COMPAGNIES

GENERALE TRANSATLANTIQUE. — Le paquebot « La-Lorraine », parti de Bordeaux le 19 janvier, à destination de New-York, est arrivé dans ce dernier port le 29 janvier.

Chronique théâtrale

Théâtre-Français

LA VIE DE BOHEME

Mme Ritter-Ciampi, dans « la Vie de Bohème », nous a fait apprécier une fort intéressante réalisation du rôle de la douce et sympathique Mimi. La présentation du personnage frappe tout d'abord par la vérité des attitudes et le souci affirmé par l'artiste de mettre à la scène avec la plus scrupuleuse exactitude la gentille grisette parisienne, telle qu'elle nous apparaît dans le roman de Murger. Les nuances du rôle sont fidèles et traduites avec un art des plus attachants. Par ailleurs, Mme Ritter-Ciampi est douée d'une voix d'un fort joli timbre et qu'une science technique accomplie permet à la chanteuse d'assouplir avec une facilité extrême pour l'expression précise du sentiment. Il est seulement dommage que cette voix manque un peu de volume dans les notes du médium et du bas du registre.

M. Clément est un Rodolphe de tout premier ordre. Il donne au personnage un entrain, une gaîté, une jeunesse qui font le meilleur effet dans les deux premiers actes, et l'on ne peut l'entendre sans émotion chanter son amour à Mimi, grelottant sous la neige, à l'acte de la Barrière d'Enfer, et sa douleur quand la pauvre fille agonise et meurt à l'acte final.

MM. Réault, Ferrari et Laperrière tiennent le milieu du monde les rôles des trois autres enfants de la Bohème, et Mlle Nylson a toujours un succès mérité dans le rôle de Musette.

En fin de soirée, le ballet de « Faust » a permis d'applaudir les pas souples et gracieux de Mme Pierozzi, très élégante, ainsi que le groupe des dames de la danse.

C. P.

Dimanche soir, « MANON », avec René Lapeletrie et Mary Dorska.

Trianon-Théâtre

Tous les soirs, spectacle délicieux : « MADEMOISELLE JOSETTE, MA FEMME », avec une troupe absolument hors de pair. — Jeudi, matinée de famille. — Location rue Franklin.

Alcazar-Théâtre

Dimanche soir, dernière représentation de « L'AS DE TREFLE », drame sensationnel.

Foyer de la jeune fille

Voici les numéros gagnants de la tombola tirée à l'hôpital auxiliaire n. 24 :

24	29	68	121	184	172	213	238	290	304	309		
389	414	489	489	519	387	598	612	675	681	707		
720	788	809	851	886	900	967	989	1034	1084	1088		
1108	1130	1150	1272	1279	1291	1318	1339	1389	1420	1428		
1479	1522	1523	1538	1645	1658	1676	1704	1769	1790	1816		
1859	1872	1910	1913	1955	2006	2026	2072	2127	2166	2168		
2236	2246	2276	2317	2337	2363	2368	2369	2508	2517			
2558	2589	2658	2677	2707	2769	2797	2806	2834	2851	2908		
2939	2966	3008	3069	3098	3100	3127	3166	3234	3252	3266		
3358	3360	3374	3436	3497	3498	3558	3565	3576	3605	3616		
3642	3714	3779	3788	3800	3869	3888	3916	3956	3979	4039		
4048	4066	4100	4169	4188	4208	4234	4249	4318	4329	4340		
4413	4432	4484	4538	4572	4579	4637	4697	4699	4708	4779		
4799	4825	4878	4889	4909	4968	4994	5001	5037	5039	5105		
5144	5175	5248	5288	5293	5320	5348	5359	5418	5438	5469		
5534	5569	5598	5656	5676	5692	5706	5739	5797	5868	5878		
5894	5983	5986	5998	6043	6046	6058	6101	6138	6177	6214		
6219	6229	6302	6321	6348	6428	6491	6498	6539	6559	6569		
6611	6668	6678	6723	6743	6752	6846	6850	6898	6929	6991		
6986	7048	7058	7059	7128	7159	7193	7238	7248	7269	7324		
7359	7377	7409	7423	7439	7531	7541	7579	7628	7659	7682		
7712	7733	7799	7828	7855	7873	7916	7922	7950	8043	8072		
8098	8166	8169	8183	8244	8249	8297	8320	8327	8359	8437		
8454	8468	8549	8552	8567	8618	8635	8678	8705	8759	8765		
8808	8841	8868	8919	8937	8997							

SPECTACLES

DIMANCHE 2 FEVRIER

FRANÇAIS. — 8 h. 30 : « Manon ».
APOLLO. — 8 h. 30 : « La Demoiselle du Printemps ».
BOUFFES. — 8 h. 30 : « Afgar ou les Loisirs du Harem ».
TRIANON. — 8 h. 45 : « Mlle Josette, ma femme ».
SCALA. — 8 h. 30 : « La Revue de la Femme ».
ALHAMBRA. — 8 h. 30 : « Tiens bons la rampe, Osmin ».

Saint-Projet-Cinéma

Lundi et jours suivants, « LA FEMME AU SECRET », charmant roman sentimental ; « L'HOTEL DU GRAND BOUCAU », comédie burlesque ; actualités, etc. Le dernier épisode de « MASCAMOR » sera donné en matinée, et « LA VOIX SUR LE FIL » et « MASCAMOR » en soirée.

Alhambra-Théâtre-Cinéma

Tous les jours, sur la scène, « TIENS BON LA RAMPE OSMIN », opérette.

A l'écran, « VENDEMIAIRE », « LA VOIX SUR LE FIL » (2e épisode). Les actualités.

Cinéma Etoile-Palace

Jusqu'à lundi seulement, « N'OUBLIONS JAMAIS », le plus beau film du monde.

CINE-VARIETES, 202, rue Sainte-Catherine

De lundi à jeudi, en matinée et soirée, « ODETTE », grand drame en 4 parties, joué par Francesca Bertini. — « MASCAMOR », dernier épisode : le Boomerang. — « AMOUR ET EAU DE CUIVRE », scène désopilante.

CINÉ-THEATRE ARÈS-JUDAIQUE

37, boulevard du Président-Wilson, 37

Unique matinée à 15 h., soirée à 21 heures : L'incomparable FRANCESCA BERTINI dans « ODETTE », chef-d'œuvre de l'illustre Victorien SARDOU. — « L'HEROINE DU COLORADO », 7e épisode, etc.

COMMUNICATIONS

INSTITUT COLONIAL DE BORDEAUX. — Cours professés à la Faculté des lettres, 20, cours Pasteur, à 8 h. 30 du soir. — Lundi 3 février, M. le docteur Beille : Cultures coloniales, l'arachide. — Mercredi 5 février, M. Hugot : Produits coloniaux, matières tannantes. — Vendredi 7 février, M. Serre : l'Algérie.

Cours d'arabe (6e h. du soir). — Lundi 3 février, M. C.-E. Feghali : Formes de l'adjectif, thème, version. — Mercredi 5 février, M. C.-E. Feghali. Formation des participes, traduction. — Vendredi 7 février, M. C.E. Feghali : Exercices de conversation.

FACULTE DES LETTRES. — Cours de langues et littératures du Sud-Ouest de la France, professeur, M. Bourciez ; leçon du lundi 3 février, à 5 heures : Mistral : le poème de « Calendal ».

Patronage Jules-Ferry (A.-S.)

Le bureau de la Société informe les familles du quartier Arlac-Solférino que tous les jeudis fonctionne la garderie de l'œuvre depuis sept heures du matin, 185, rue du Tondu.

En outre, un cours gratuit de mandoline, pour débutants, est ouvert à partir du jeudi 6 février.

Un cours de couture et de broderie est également ouvert aux jeunes filles.

On peut se faire inscrire gratuitement pour un cours de sténo-dactylographie.

Une section théâtrale est en formation.

Pour se faire inscrire, s'adresser au siège de l'œuvre, le jeudi et le dimanche toute la journée, le vendredi soir de 8 heures à 9 heures.

PUBLICATIONS PERIODIQUES

Sommaire du « Bulletin de la Société de Pharmacie de Bordeaux » (t. — 1919) : Travaux originaux : Nouveau procédé pour déceler immédiatement la bismuth dans l'une quelconque de ses combinaisons, par G. Denigès. — Sur un cas de saturnisme caractérisé par l'analyse chimique, par M. L. Barthe. — Mycelium lumineux. Champignons phosphorescents, par M. René Guyot. — Nouveau procédé de dosage des iodures, par M. Paul Godfrin. — Sur la javellisation des eaux de boisson, par M. G. Pellerin. — Doit-on prescrire l'eau d'Alibour ? par M. E. Cabannes. — Cours et démonstrations de chimie analytique professés à la Faculté de médecine et de pharmacie de Bordeaux, par M. G. Denigès. — Compte rendu de la séance annuelle de la Société de prévoyance et de secours mutuels des pharmaciens du département de la Gironde (30 juillet 1918), par M. R. Pery.

LA TEMPÉRATURE

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Paris, 1er février. — La pression atmosphérique diminue lentement dans le nord-ouest et le sud de l'Europe ; elle reste cependant supérieure à 765mm sur les Iles-Britanniques et les pays du Nord. Une faible dépression se trouve sur la Méditerranée occidentale et l'Algérie (759mm).

Le vent est faible d'entre nord et est sur nos côtes de la Manche et de l'Océan, des régions nord en Provence. Le temps est nuageux ou couvert dans toutes nos régions ; les chutes de neige continuent par place, principalement dans le Nord et le Midi ; elles sont généralement faibles. Des averses de pluie et de neige ont cependant donné 4mm d'eau à Perpignan, 1 à Cherbourg.

ETAT CIVIL

DECES du 1er février

Marcelle Bery, 11 ans, rue Guyard, 8.
Maurice Simorre, 21 ans, rue Saint-Luc, 53.
Jean Carré, 34 ans, rue de Tauzia, 46.
Jean Dudon, 39 ans, rue Faidherbe, 9.
Mme Bouchereau, 40 ans, r. de la Benauge, 177.
Joseph Moreau, 46 ans, rue Nicot, 79.
Pierre Camousseigt, 51 ans, rue Camilhac, 27.
Veuve Cluzeau, 52 ans, hôpital.
Jules Bancon, 56 ans, rue Testas, 1.
Veuve Poumassé, 56 ans, rue Villeneuve, 12.
Mme Jean, 56 ans, hôpital.
Veuve Clochard, 60 ans, hôpital.
Jean Pinchaud, 62 ans, cours d'Albret, 12.
Auguste Fermant, 63 ans, rue Mouneyra, 34.
Jean Plasset, 72 ans, rue Huglo, 6.
Veuve Barle, 76 ans, hôpital.
Mme Ducruet, 77 ans, rue Entre-Deux-Murs, 8.
Veuve Verger, 80 ans, rue Terres-de-Borde, 120.
Veuve Comet, 80 ans, rue de Kater, 26.
Raymond Garros, 80 ans, rue Pierre, 45.
Veuve Dubuisson, 94 ans, rue Cantemerle, 28.

CONVOI FUNEBRE M. Joseph Larroque, M. et Mme L.-F. Dantaygues et leur fille, Mme veuve Armand Daney et ses enfants, Mme veuve Louis Lalanne, les familles Cazaux et Larroque (de Sainte-Croix-du-Mont) ont la douleur de vous faire part de la mort de

Mme veuve Edouard LARROQUE, née DANEY,

décédée à Gujan, le 2 février 1919,

leur mère, belle-mère, grand'mère et cousine.

L'inhumation aura lieu à Gujan le mardi 4 février, à neuf heures et demie du matin.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

CONVOI FUNEBRE Mlle Alix de Lacroisade, Mlle Annette, Mme veuve Renut, M. et Mme Baudran, les familles Simon, Cousty, Fantoux, Lemoine, Chastre, Mme et Mlle Banizette prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme Henry DURAND, née de LACROISADE,

leur sœur, belle-sœur, tante, cousine et amie, qui